



## **Assemblée Générale du G.P.P.B. mercredi 9 mars 2016**

**LIEU : Larmor/Lorient (à préciser)      HORAIRES : 17H00 - 19h00**

### **PROGRAMME**

#### **Rapport du Président**

- Vie du groupement sur la période écoulée :

- ◆ situation,
- ◆ évolution de l'activité,
- ◆ résultats obtenus,
- ◆ effectifs.

- Évolutions prévisibles et perspectives.

- Équipe dirigeante.

- Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

- Relations avec les fédérations dirigeantes.

- Relations avec les fédérations affinitaires.

- Relations avec d'autres associations

- Conventions importantes conclues qui engagent le Groupement.

- Modifications dans la composition du Conseil d'administration :

- ◆ départs (raisons),
- ◆ nouveaux élus,
- ◆ postes vacants.

- Contenu lié aux activités du groupement

Rappel du but poursuivi, de l'objet de l'association indiqué dans les statuts.

L'activité de l'association, la réalisation ou non de ses objectifs, dépend de l'évolution (plus ou moins bien anticipée) de facteurs et comportements socio-économiques

-Réalizations, moyens mis en œuvre, sources de financement.

Description des actions menées, des services créés, des réalisations obtenues...

Analyse des difficultés rencontrées et progrès réalisés par rapport au plan initial

Explication des écarts de réalisation.

### **Rapport de la Trésorière**

-Présentation des comptes de résultat et du bilan

-Informations prévisionnelles :

la consommation des réserves et fonds;

l'origine et le volume des ressources escomptées ;

les charges de fonctionnement en rapport avec les moyens;

fixation du montant des cotisations

### **Questions diverses**

### **Votes**

-Introduction au vote des résolutions :

vote du rapport de gestion,

vote sur le résultat et sa proposition d'affectation.

renouvellement des pouvoirs accordés aux dirigeants (bureau et C.A.)

---

Un formulaire de procuration ( « bon pour pouvoir » ci-joint ) permet de désigner un mandataire, en cas d'impossibilité de présence ; attention, conformément à l'article 34 des statuts du GPPB, un mandataire ne peut représenter que deux demandeurs, au maximum.

**Dans tous les cas**, merci de bien vouloir penser à informer rapidement le GPPB par mail ([president@gpplongeebretagne.com](mailto:president@gpplongeebretagne.com)) de vos intentions, afin d'organiser au mieux cette journée( effectifs, logistique, réservation des repas, co-voiturages possibles, hébergement, etc..).  
Merci encore.